



# MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

## EDITO

### Education

## Une concertation renouée



Après les difficultés liées à la mise en œuvre de réformes sans concertation préalable, et alors que demeurent des questions tant sur l'organisation de la semaine scolaire que sur le service minimum d'accueil, il était important que le ministre de l'Éducation nationale puisse,

devant le Comité directeur de l'AMF du 27 mai, faire part de son souhait de nouer des relations partenariales renforcées entre l'Éducation nationale et notre association. Il a proposé la conclusion d'une convention cadre qui serait déclinée ensuite au niveau local, sur laquelle le Bureau de l'AMF aura à statuer avant la prochaine rentrée scolaire.

Celle-ci permettrait de poser un cadre à la concertation avec les maires et les présidents d'associations départementales des maires. Le ministre a notamment proposé qu'un rapport sur l'état de l'école dans la commune soit présenté chaque année par l'inspecteur d'académie ou l'inspecteur de l'Éducation nationale aux maires ou présidents qui en feraient la demande pour engager la réflexion, si possible dans un cadre triennal, de l'évolution des écoles de la commune.

Je me félicite de cette démarche. Il s'agit maintenant de veiller à ce qu'elle soit effectivement traduite sur le terrain tant au travers de l'application de la prochaine charte des services publics renouvelée que pour l'ensemble des décisions relatives aux écoles communales.

Une bonne nouvelle n'allant jamais seule, le ministre nous a également fait part du lancement prochain d'une seconde vague d'aides pour l'équipement numérique des communes rurales.

JACQUES PÉLISSARD

## LA VIE DE L'AMF

## « Grenelle des ondes » : un point d'étape



Le 25 mai dernier, le gouvernement a présenté les dix orientations qu'il a retenues suite à la table ronde « Radiofréquences, santé et environnement », qui a réuni, pendant tout le mois de mai, des représentants de l'État, des élus locaux, des associations, des salariés et des opérateurs.

Si force est de constater que les mesures annoncées, sans calendrier précis, sont peu opérationnelles immédiatement, ces travaux auront eu néanmoins le mérite d'organiser l'amorce d'un dialogue et la confrontation de tous les points de vue, que ce soit sur le financement de la recherche, l'abaissement des seuils d'exposition aux champs électromagnétiques, le principe de précaution ou l'utilisation du téléphone portable, par exemple par les enfants et les adolescents. L'AMF s'est fait le relais des difficultés rencontrées par les maires lors de l'implantation des antennes et en particulier de la solitude et de l'instabilité juridique dans lesquelles ils doivent prendre leur décision. Elle

a également demandé que les travaux ne se limitent pas à la seule téléphonie mobile mais que toutes les technologies hertziennes (Wifi, Wimax...) soient abordées. Un comité de suivi devrait se mettre en place pour veiller à l'application des mesures présentées et un nouveau rendez-vous a été fixé à l'automne, après la publication, en septembre 2009, du rapport scientifique de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET).

Concernant les seuils d'exposition, dont l'examen était très attendu, « des modélisations et, le cas échéant, des expérimentations des conséquences d'une modification des différents référentiels de seuils seront conduites ».

Par ailleurs, l'AMF a d'ores et déjà fait connaître sa préférence pour l'élaboration des schémas prévisionnels de déploiement des antennes relais à l'échelon départemental. Elle a également indiqué qu'il n'appartiendrait pas aux services municipaux d'effectuer les mesures d'exposition aux champs électromagnétiques au domicile des particuliers et insisté auprès des ministres en charge de ce dossier pour que les préfets réactivent au plus vite les instances de concertation départementales.

Pour en savoir plus, [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr), ref BW 8507 et [www.sante-sports.gouv.fr](http://www.sante-sports.gouv.fr).



### LA VIE DE L'AMF

**Europe**  
Actions  
de la MEPLF  
P.2

### PARTENARIATS

**Energie**  
Ecosubvention  
P.3

### PRATIQUE

**Contrats publics**  
Directive « recours »  
P.4

### BLOC NOTE

**AD 51**  
Grenelle local  
de l'environnement  
P.6

# Europe : les pouvoirs locaux mobilisés

Alors que la Commission européenne tarde à publier son plan d'action sur la mobilité urbaine durable, l'AMF, dans le cadre de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) (1), a publié un communiqué pour saluer l'adoption du rapport de Gilles Savary (2). Les parlementaires y plaident entre autre pour la création d'une ligne budgétaire dédiée aux transports urbains dans le budget communautaire 2013-2020, ainsi que l'augmentation de la part des fonds européens destinés à la mobilité urbaine. L'AMF et ses partenaires de la MEPLF ont également contribué (3) à la consultation du Comité des Régions sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne (4). Elles restent en effet convaincues de l'utilité d'agir à un niveau européen dans le cadre d'une stratégie globale et intégrée mais insistent sur l'importance de la dimension territoriale.

Elles restent enfin vigilantes sur les propositions que le gouvernement français devrait faire prochainement à ses partenaires européens. Bruno Le Maire, secrétaire d'Etat en charge des affaires européennes, a reçu les représentants des associations membres de la MEPLF le 19 mai dernier. Il a insisté sur l'importance qu'il attachait à un dialogue régulier avec les associations de collectivités locales et indiqué notamment qu'il veillerait à ce qu'elles soient consultées sur les questions ayant un impact local dans le cadre des activités du Secrétariat général pour les affaires européennes (SGAE).

(1) [www.pouvoirs-locaux-francais.eu](http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu) (2) [www.pouvoirs-locaux-francais.eu/documents/?doc\\_n\\_id=438&arb\\_n\\_id=103](http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu/documents/?doc_n_id=438&arb_n_id=103)  
(3) [www.pouvoirs-locaux-francais.eu/documents/?doc\\_n\\_id=440&arb\\_n\\_id=103](http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu/documents/?doc_n_id=440&arb_n_id=103)  
(4) [www.cor.europa.eu/pages/EventTemplate.aspx?view=folder&id=bb54a097-28c8-4025-88cc-b9f8a63caeb7&sm=bb54a097-28c8-4025-88cc-b9f8a63caeb7](http://www.cor.europa.eu/pages/EventTemplate.aspx?view=folder&id=bb54a097-28c8-4025-88cc-b9f8a63caeb7&sm=bb54a097-28c8-4025-88cc-b9f8a63caeb7)

## Logement : aides fiscales

Le gouvernement ayant décidé de recentrer les aides fiscales à l'investissement locatif privé sur les zones dans lesquelles les besoins de logement sont prioritaires, la loi de finances rectificative pour 2008 a créé un nouveau dispositif de défiscalisation dit « Scellier », au bénéfice des contribuables qui acquièrent entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2012 un logement neuf ou en l'état futur d'achèvement. Ils doivent s'engager à le louer nu à usage d'habitation principale pendant au minimum 9 ans.

Cette volonté de recentrage s'est traduite par la définition d'un nouveau classement\* des communes en fonction des tensions du marché locatif privé, entre les zones A, B1, B2, C, cette dernière étant exclue du bénéfice du dispositif. L'AMF, consultée sur le nouveau classement, ne s'est pas prononcée sur le classement lui-même pour des raisons de stricte neutralité, d'autant qu'il repose pour l'essentiel sur une connaissance fine du marché local. Elle n'a pas manqué cependant de faire état des préoccupations exprimées par de nombreux maires et a souhaité qu'avant le terme de trois ans, il soit procédé à une évaluation du dispositif afin de corriger rapidement, si le besoin s'en fait sentir, ce classement.

Voir lettre en réponse de Jacques Pélassard à Christine Boutin sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr), ref BW 8503

\* arrêté du 29 avril ; J.O du 3 mai 2009

## EN BREF

### Une 101e association départementale !

Le 21 avril dernier, l'AMF a reconnu officiellement l'Association des maires du Val-de-Marne. Son président est Pierre Gosnat, député-maire d'Ivry-sur-Seine, son secrétaire, Jean-Jacques Bridey, maire de Fresnes, et son trésorier, Jean-Marie Brétillon, maire de Charenton-le-Pont. Jacques Pélassard participera à la première Assemblée générale des maires du Val-de-Marne le 17 juin prochain.

### DEEE : nouvel agrément

Après trois années de fonctionnement, les cinq éco-organismes agréés de la filière déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sollicitent le renouvellement de leur agrément, celui en cours prenant fin le 31 décembre 2009. Le déploiement très rapide de la filière a permis en 2008 de collecter, de dépolluer et de valoriser 279 000 tonnes de DEEE, soit 4,4 kg/habitant/an. Le barème de calcul des compensations versées aux collectivités locales sera probablement maintenu. Il sera complété par un nouveau soutien financier destiné à inciter les collectivités à

améliorer la sécurité des DEEE collectés en déchèterie. Les soutiens pour la communication seront prolongés, car il reste à entretenir durablement l'effort des consommateurs.

### Réforme de la TP

Le 27 mai, les associations d'élus locaux ont été reçues au ministère des Finances par Christine Lagarde, Michèle Alliot-Marie et Eric Woerth pour un deuxième atelier de travail sur la fiscalité locale. Au cours de cette rencontre, le président de l'AMF a présenté la position commune des associations de maires et de présidents d'EPCI :

- la réforme de la taxe professionnelle ne doit être que la première étape d'une réforme globale de la fiscalité locale,
- le produit perçu à l'issue de la réforme doit être identique, de même que la répartition entre ménages et entreprises,
- l'assiette du futur impôt économique local doit être fondée, d'une part, sur la valeur ajoutée et, d'autre part, sur le foncier bâti.

Des simulations ont été demandées afin que les associations puissent les étudier avant le 25 juin, date de la présentation d'un avant-projet de loi.

## ANDAM, 17<sup>e</sup> CONGRÈS

Le 29 avril dernier à Ajaccio s'est tenu le Congrès de l'ANDAM, dont le thème était « gestion de l'eau, outil majeur du développement durable ». Pierre Jarlier, vice-président de l'AMF y a représenté le Président Pélassard. Il a évoqué quelques aspects concrets du partenariat, qui unit l'AMF et les associations départementales : les Cahiers du réseau, l'aide financière de l'AMF à la structuration des associations départementales ainsi que l'aide attribuée chaque année par l'AMF à l'ANDAM pour permettre à ses membres de mieux se former et d'être ainsi encore plus opérationnels pour leurs élus.

# PARTENARIATS

## LOGEMENT

### ECOSUBVENTION



L'Agence nationale de l'habitat (Anah) a lancé le 12 mai dernier, une campagne nationale de communication sur

l'écosubvention qui est une mesure sociale, économique et écologique s'inscrivant dans la lignée du Grenelle de l'environnement. Cette écosubvention est destinée à venir en aide aux propriétaires

désireux d'effectuer des travaux de rénovation thermique. L'Anah offre aux propriétaires les plus modestes, la possibilité de réduire leur facture d'énergie et d'optimiser leur pouvoir d'achat. Ce sont près de 50 000 propriétaires qui vont pouvoir bénéficier immédiatement de l'écosubvention. Un numéro d'appel indigo est mis à la disposition du grand public et des professionnels (0820 15 15 15).

**CONTACT** [www.ecosubvention.fr](http://www.ecosubvention.fr)

## TIC

### ● LABEL VILLE INTERNET



La 11e édition du label ville internet a connu son premier temps fort le 15 avril dernier avec la

mise en ligne du questionnaire. Orienté vers les usages, ce questionnaire permet à toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, une auto-évaluation complète de la politique Internet locale, tout en inscrivant chaque ville et village dans un panorama national, afin de mutualiser expériences et compétences. Les communes intéressées peuvent s'inscrire et remplir le questionnaire avant le 15 septembre 2009 sur [www.villes-internet.net](http://www.villes-internet.net)

**CONTACT** [www.villes-internet.net](http://www.villes-internet.net)

### ● ASSISES NATIONALES

Organisée par le Réseau Idéal, la 9e édition des assises se déroulera à Marseille les 24 et 25 juin prochain. Très haut débit, web 2.0, TICE..., les technologies et les usages du web bouleversent notre quotidien. Les collectivités locales sont au cœur de cette transformation dans les relations qu'elles entretiennent avec leurs citoyens, les autres administrations et leur tissu économique. Plus de 1000 participants et une trentaine d'exposants sont attendus à cette manifestation réunissant décideurs publics et privés. Retrouvez le programme complet sur [www.assises-tic.com](http://www.assises-tic.com).

**CONTACT** [j.pedron@idealconnaissances.com](mailto:j.pedron@idealconnaissances.com)

## ENVIRONNEMENT

### COLLOQUE ADEME

Organisé par l'ADEME les 23, 24 et 25 juin prochain à Lille, le colloque national « Prévention et gestion des déchets dans les territoires » sera l'occasion pour tous ceux qui le souhaitent d'enrichir leurs connaissances et d'améliorer leurs pratiques. L'édition 2009 est centrée sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du Grenelle « Déchets », comme la réduction de la production des déchets, l'augmentation du recyclage ou la réduction de 15% du stockage et de l'incinération. Deux sessions plénières et sept ateliers « bonnes pratiques » permettront de répondre concrètement aux préoccupations des acteurs publics et privés.

**CONTACT** ADEME – Agnès Jalier – 02 41 91 40 29

## CONCOURS

### PRIX TERRITORIA

Organisé par l'Observatoire national de l'innovation publique, ce concours encourage les collectivités et l'administration territoriale



à innover pour améliorer la qualité de vie en France. Le Prix

Territoria 2009 est ouvert à l'ensemble des communes, départements, régions, EPCI et EPL. Ce concours récompense les réalisations les plus innovantes dans chaque domaine de mission des collectivités comme la démocratie de proximité, le management ou encore la communication. Les acteurs publics souhaitant y participer devront renvoyer le dossier de candidature au plus tard le 10 juillet 2009.

**CONTACT** [www.territoria.asso.fr](http://www.territoria.asso.fr)

## SANTÉ

### NUTRINET

L'étude NutriNet-Santé, lancé le 11 mai dernier par la ministre de la Santé, va observer pendant une période d'au moins cinq ans, 500 000 personnes par le biais d'Internet, afin d'étudier les relations « nutrition-santé ».

Cette étude, qui est l'une des plus importantes études épidémiologiques mondiale, est destinée à mieux comprendre les déterminants des comportements alimentaires, qu'ils soient biologiques, sociaux, économiques, culturels ou encore sensoriels.

Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur [www.etude-nutrinet-sante.fr](http://www.etude-nutrinet-sante.fr)

## AGENDA

### ➤ 17 JUIN

Petit déjeuner de l'AMF avec Philippe Seguin, 1er président de la Cour des Comptes \*

### ➤ 24 JUIN

Bureau \*

### ➤ 25 JUIN

Groupe de travail Fonction publique territoriale

### ➤ 29 JUIN

Groupe de travail Affaires internationales

### ➤ 1er JUILLET

Groupe de travail Technologies de l'information et de la communication

### ➤ 8 JUILLET

. Commission Europe

. Participation aux Rencontres de la modernisation de l'Etat \*

### ➤ 9 JUILLET

Commission des finances

\* Rendez-vous de Jacques Pélassard, président de l'AMF

# Textes officiels



## SIMPLIFICATION DU DROIT COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**La loi n° 2009-526 du 12 mai 2009** compte 140 articles dont 20 visent à simplifier les règles applicables aux collectivités territoriales.

En matière d'urbanisme, sont assouplis les principes relatifs à la surélévation d'immeuble, à la reconstruction à l'identique d'immeubles démolis, à la modification des directives territoriales d'aménagement et à l'adoption des plans de déagagement. Un droit d'accès aux informations cadastrales est prévu. S'agissant des EPCI, les procédures de création et de dissolution de syndicats et communautés de communes sont simplifiées. En matière de comptabilité, des mesures visent à rendre plus efficace l'action du comptable public, pour le recouvrement notamment. Sont également

précisées les compétences des commissions communales et intercommunales d'accessibilité des personnes handicapées. Les conditions d'attribution des délégations de signature dans les communes et EPCI sont allégées. Les électeurs, qui changent de domicile en cours d'année pour un motif professionnel, pourront désormais s'inscrire sur les listes électorales. On note aussi la prise en compte de la population totale pour le calcul des indemnités de fonction du maire, de nouvelles règles relatives aux polices municipales et intercommunales et la compétence du maire en cas de déplacement de débits de tabac sur le territoire de sa commune.

Voir [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) / note n°BW8513



## CONTRATS PUBLICS DIRECTIVE « RECOURS »

**La directive 2007/66/CE du 11 décembre 2007** relative à l'amélioration et à l'efficacité des procédures de recours en matière de passation des marchés publics, dite « Recours », a été transposée par une ordonnance publiée au JO le 8 mai 2009. L'un des objectifs de la directive est de garantir la possibilité pour les concurrents évincés de former un recours contre le contrat, avant et après sa signature, en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence. Dans ce cadre, l'ordonnance renforce l'efficacité du référé précontractuel et crée un nouveau recours, le référé contractuel.

S'agissant du référé précontractuel, qui permet de saisir le juge avant la signature du contrat, l'ordonnance pose le principe selon lequel l'introduction du recours suspend automatiquement sa signature. En ce qui concerne le référé contractuel, qui peut être formé après la signature du contrat si aucun référé précontractuel n'a été introduit, le juge pourra notamment sanctionner le non-respect du délai suspensif de 10 jours entre la communication de la décision d'attribution et la signature du marché.

Références : Ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009.



## ACTION SOCIALE CESU

**Une aide exceptionnelle de 200 euros** versée sous la forme de chèques emploi-service universels (CESU) préfinancés par l'Etat, est attribuée à compter de juin 2009 :

- aux personnes ayant un droit ouvert au 1er mars 2009 à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).
- aux bénéficiaires au titre des mois de janvier, février ou mars 2009 :

égaux au plafond de l'allocation de base de la PAJE, - ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

Les gestionnaires des structures d'accueil des jeunes enfants et des accueils des enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire, avant ou après la classe (garderies périscolaires), sont exonérés de la rémunération relative au remboursement des CESU.

Référence : décret 2009-479 du 29 avril 2009



## POLITIQUE DE LA VILLE UNE GOUVERNANCE NATIONALE RÉNOVÉE

**Conformément aux engagements du Président de la République** et dans le cadre de la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), une réforme de la gouvernance nationale de cette politique a été adoptée en conseil des ministres le 13 mai dernier.

Cette réforme qui vise à une plus grande efficacité de l'action publique a pour objet, au niveau national, de fonder la politique de la ville sur trois instances : de consultation (avec le Conseil national des villes (CNV) composé notamment de maires et de présidents de d'EPCI, et dont les attributions sont renforcées), de décision (avec le Comité interministériel des villes qui se réunira au moins une fois par semestre, sous la présidence du Premier ministre ou du ministre chargé de la Ville), de

préparation et d'exécution (avec un Secrétariat général du comité interministériel des villes créé auprès du Premier ministre).

Ce Secrétariat général, qui se substitue à l'actuelle DIV (Délégation interministérielle à la ville) et dont les attributions sont centrées autour de trois missions principales : la mise en œuvre de l'interministérialité ; l'évaluation de la politique de la ville ; l'exercice de la tutelle de l'Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine), l'Acse (Agence nationale pour la cohérence sociale et l'égalité des chances), l'Epareca (Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) et l'Epide (Etablissement public de l'insertion de la Défense).

Référence : décret n° 2009-539 du 14 mai 2009 ; J.O du 15 mai

# Versement anticipé du FCTVA

La date limite fixée aux collectivités pour signer avec leur préfecture une convention les engageant à augmenter leurs dépenses d'investissement est désormais atteinte. Prévues à l'origine au 15 avril, celle-ci avait été repoussée d'un mois - jusqu'au 15 mai - par le législateur. Le ministère de l'Intérieur a diffusé un bilan officiel de la mesure.

Au total, 19 493 conventions ont été recensées, concernant 17 141 communes (près de la moitié), 92 départements sur 100, 23 régions sur 26, et plus de 1 400 groupements de communes. Ces collectivités percevront cette année une double attribution de FCTVA, au titre des dépenses 2007 et 2008.

Ces conventions représentent 54,4 milliards d'€ d'investissements prévisionnels, soit une augmentation moyenne de plus de 54 %. Parmi ces conventions, 74 % prévoient des dépenses réelles d'investissement (DRI) inférieures à 1 million d'€, 25 % des DRI

comprises entre 1 et 100 millions d'€, et moins de 1 % des DRI supérieures à 100 millions d'€.

Pour 56 % des conventions, la hausse des DRI est supérieure à 100 %, tandis que 27 % d'entre elles portent sur une augmentation inférieure à 50 % et 16 % sur une hausse comprise entre 50% et 100%.

Le coût de la mesure, estimé initialement à 2,5 milliards d'€, devrait en réalité atteindre les 4 milliards.

Reste à connaître le bilan qui sera établi en 2010, lorsque les services de l'Etat procéderont au contrôle des dépenses réellement effectuées en 2009 : pour les collectivités dont les dépenses seront supérieures au montant de référence, le versement anticipé du FCTVA sera pérennisé. Dans le cas inverse, les collectivités reviendront dès 2010 au régime habituel, et percevront le FCTVA avec deux ans de décalage.

## JEUNES

### NOUVEAUX CONTRATS AIDÉS

A compter du 1er juin 2009, 30.000 contrats aidés supplémentaires (et non 50.000 comme annoncé) en direction des jeunes sont prévus en sus des 330.000 contrats aidés déjà programmés.

Dénommés « contrats passerelles », ils ont une durée initiale d'un an, exceptionnellement renouvelables et s'adressent aux jeunes ayant entre 18 et 25 ans. Le bénéficiaire ne devra pas avoir un niveau de formation supérieure à Bac + 3 pour accéder à ce contrat.

Ces contrats auront pour objectif d'offrir une expérience professionnelle aux jeunes afin de les aider à intégrer le monde du travail. L'emploi proposé par la commune devra être transférable au secteur marchand, c'est-à-dire dans un secteur proche de l'activité réalisée au sein de la collectivité.

Le taux de prise en charge financière par l'État de ces contrats sera de 90 %, comme pour les autres contrats aidés depuis le 1er avril 2009. Le CNFPT pourra financer la

formation de ces contrats et les missions locales auront la possibilité de prescrire les différentes formes de CAE.

## OBSERVATOIRE

### BASE DE DONNÉES NATIONALE

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) pour 2009 contient des indicateurs de performances sur la qualité de l'eau ou la gestion des réseaux.

Les informations collectées alimenteront la base de données de l'observatoire des services d'eau et d'assainissement en ligne. Les collectivités disposeront ainsi d'un panorama national et d'un suivi interannuel pour améliorer leurs services. Dès juin, les collectivités auront accès grâce à des identifiants fournis par les DDEA ou les DDAF à un portail sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Ces structures assisteront les collectivités qui le demandent dans cette démarche.

Les données seront rendues publiques fin 2009 afin de servir d'outil d'information aux usagers sur le prix et la qualité de l'eau.

## RSA

A compter du 1er juin, les CCAS qui ne souhaitent pas instruire les demandes de RSA doivent prendre une délibération l'indiquant. A défaut d'une telle délibération, ils reçoivent et instruisent toutes les demandes qui leur sont adressées et ce jusqu'au 30 novembre 2010, sauf délibération contraire intervenant avant cette date. Par ailleurs, les CCAS doivent, avant le 30 novembre 2010, délibérer pour faire connaître au président du conseil général s'ils décident d'instruire les dossiers. Dans ce cas, il leur est conseillé de prévenir la CAF dont ils relèvent, afin de bénéficier des formations qu'elle organisera. *Référence : décret 2009-404 du 15 avril 2009*

## Accord AMF/ Eco-Emballages

L'AMF, Amorce et le Cercle National du Recyclage (CNR) et Eco-Emballages/Adelphe, sont parvenus à un accord sur la question des soutiens des cartons d'emballages ménagers jusqu'à la fin de l'actuel agrément (31 décembre 2010).

Approuvé à l'unanimité par toutes les parties prenantes de la filière emballages ménagers lors de la commission consultative d'agrément du 28 avril 2009, cet accord s'applique aux liquidatifs 2008 en cours au 1er mai 2009 et court jusqu'en 2010.

Ces modalités feront l'objet d'une analyse par l'ensemble des parties prenantes en octobre 2009, afin de tirer les enseignements de son application sur l'année 2008. Enfin, une communication sera faite dans les prochains jours auprès des 1400 collectivités en contrat avec Eco-Emballages et Adelphe afin qu'elles puissent prendre connaissance de l'ensemble des dispositions de cet accord et de cette nouvelle méthode de soutien. *Informations : [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) (Réf : AZ912)*



### Congrès ATTF

Dans le cadre du 41e Congrès de l'Association des techniciens supérieurs territoriaux de France (ATTF), Mairie 2000 proposera une réunion sur le thème des « Plans climat territoriaux ». Cette réunion élaborée en lien avec l'ATTF et l'Association des maires du Rhône, avec la collaboration de l'Ademe, Rhônalpennergie Environnement et Dexia Crédit Local, se tiendra le 24 juin prochain à Eurexpo à Lyon.

**CONTACT** Mairie 2000 - 01 44 18 13 96



### AD 51 Environnement

Un nouveau guide vient de paraître pour aider les collectivités territoriales à décliner le Grenelle local de l'environnement. Ce guide s'inspire de l'expérience de deux collectivités, à savoir la ville de Châlons-en-Champagne et la communauté d'agglomération Cités en Champagne, qui ont réussi à innover dans ce domaine. Cet outil, publié en partenariat avec les EcoMaires, a pour objectif de développer la

concertation avec tous les acteurs du territoire pour l'élaboration des politiques publiques locales en matière de développement durable.

**Contact** : AD51- Cités en Champagne 03 26 26 17 60



### Solidarité

Le 2 juillet prochain, l'AMF et l'ODAS lancent officiellement les Ateliers nationaux du Vivre-Ensemble et de la Fraternité. En temps de crise, il est important de se mobiliser pour renforcer les liens sociaux et lutter contre toutes formes de précarité. Ainsi, les maires, par leur proximité avec leurs concitoyens et les leviers d'actions dont ils disposent, apparaissent comme des acteurs privilégiés et incontournables. Ces Ateliers, auront pour but d'encourager toutes les initiatives créatrices ou innovante en matière de développement du lien social.

**Contact** : [www.odas.net](http://www.odas.net)



### Trame verte et bleue

La trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire dont l'objectif est

d'assurer une continuité biologique entre les grands ensembles naturels pour permettre la circulation des espèces.

Cette mesure phare du Grenelle figure dans le projet de loi. Elle fait actuellement l'objet d'un appel à contribution publique. Toute personne qui le souhaite peut donner son avis sur le projet en se connectant avant le 15 juillet 2009 sur [www.legrenelle-environnement.fr/trameverteetbleue](http://www.legrenelle-environnement.fr/trameverteetbleue)



### Vidéosurveillance urbaine

Organisée par Réseau Idéal, la 3e édition des Assises nationales se tiendra à Arras les 17 et 18 juin prochain. L'objectif de ces journées est de permettre aux collectivités de réussir au mieux leurs projets, dans le cadre d'une première installation ou d'une extension. Cette manifestation (70 exposants) propose 11 conférences et ateliers. Elle se veut un lieu de mutualisation des expériences et des bonnes pratiques des collectivités au plan national.

**CONTACT** [www.assises-videosurveillance.com](http://www.assises-videosurveillance.com)



DOSSIER

## Services publics en milieu rural : bilan et perspectives

POLITIQUES

## Loi hôpital

TERRITOIRES

## Eolien : quel bilan pour les communes ?

PRATIQUE

## Comptes de campagne : les leçons du scrutin de mars 2008

sur  
**www.amf.asso.fr**  
retrouvez toute l'information de l'AMF

40 099 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

**MAIRE** info  
ABONNEMENT GRATUIT

### MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 259, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.  
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.  
Directeur de la publication : Nicolas Basselier - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli - Sophie Courbarien - Avec le concours des services de l'AMF et des associations départementales de maires - Conception graphique CREAPRESS Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0311G84411. Crédits photographiques : © Arnaud Février p.1, © Fotolia p.1

## LA VIE DU RÉSEAU

### DÉSIGNATIONS

**Conseil national de l'information statistique** : Frédéric Reiss, maire de Niederbronn-les-Bains - 67 (titulaire) ; Philippe Kaltenbach, maire de Clamart - 92 (suppléant).  
**Commission professionnelle consultative (CPC) des métiers du sport et de l'animation** : Pierre Martin, maire de Hallencourt - 80 (titulaire) ; Didier Codorniou, maire de Gruissan - 11 (suppléant)  
**Commission nationale « Ecole et cinéma »** : Pierre Régnault, maire de La Roche-sur-Yon - 85 (titulaire) ; Pascale Truchot, conseillère municipale à Saint-Yon - 91 (suppléante)

### AGENDA DES AD

- 27 JUIN**
- Assemblée générale de l'Association des maires de la Manche
- 2 JUILLET**
- Assemblée générale de l'Association des maires des Yvelines
- 12 SEPTEMBRE**
- Assemblée générale de l'Association des maires de la Savoie
- 15 SEPTEMBRE**
- Réunion des directeurs des associations départementales
- 25 SEPTEMBRE**
- Assemblée générale de l'Association des maires du Finistère

- 2 OCTOBRE**
- Assemblée générale de l'Association des maires de Seine-et-Marne
- 17 OCTOBRE**
- Assemblée générale de l'Association des maires de l'Oise
  - Assemblée générale de l'Association des maires du Morbihan\*
- 24 OCTOBRE**
- Assemblée générale de l'Association des maires des Pyrénées orientales
  - Assemblée générale de l'Association des maires de Loire Atlantique

\* En présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF